



MAIRIE D'ABBECOURT

26, rue de Courcelles BP 80009
60430 ABBECOURT
09 62 60 44 03
mairie@abbecourt.fr



Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 Août 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-cinq août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur ANTHÉAUME Jean-Jacques, Maire.

Étaient présents : MM. ANTHÉAUME Jean-Jacques, EVAIN Mireille, DESLIENS Pierre, AVONTURE Jacky, BOUFFLERS Elisabeth, GOSSART Brigitte, CHARBAULT Sébastien, ROBERT Chantal, SCHMIDT Germain, TASTAYRE Patrick, THOMAS Ginette.

Était absent : Madame DELUCHEUX Claudine qui a donné procuration à Monsieur ANTHÉAUME Jean-Jacques, Monsieur LE GAL Michel qui a donné procuration à Monsieur BONTEMPS Christophe, Madame NIQUET Hélène qui a donné procuration à Madame EVAIN Mireille.

Date de convocation : 20/08/2021

Date d'affichage : 20/08/2021

Secrétaire de séance : Madame Mireille EVAIN

Détermination du nombre d'adjoints.

Monsieur LE GAL Michel a envoyé à la Préfecture, le 10 juin 2021, sa démission de ses fonctions d'adjoint, celle-ci a été acceptée par Madame la Préfète le 9 juillet 2021 et transmise en Mairie le 13 août 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de conserver le nombre d'adjoints actuel qui est de 4.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 4 le nombre d'adjoints.

Modification du rang des adjoints

À la suite de la démission de Monsieur LE GAL Michel du poste de 1^{er} adjoint, Monsieur le Maire propose que Madame EVAIN, 2^e adjointe occupe le poste de 1^{ère} adjointe.

Il est procédé au vote, à bulletin secret

Assesseurs : Madame THOMAS Ginette et Monsieur DESLIENS Pierre
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 15 (12 présents et 3 procurations)
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

POUR : 15 voix

Madame EVAÏN Mireille devient 1^{ère} adjointe

Élection d'un adjoint

Le conseil municipal procède ensuite à l'élection du 2^é adjoint.

Assesseurs : Madame THOMAS Ginette et Monsieur DESLIENS Pierre
Monsieur TASTAYRE Patrick propose sa candidature.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 15 (12 présents et 3 procurations)
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Monsieur TASTAYRE Patrick : 15 voix

Monsieur TASTAYRE Patrick est proclamé 2^é adjoint et est immédiatement installé.

Monsieur Christophe BONTEMPS et Monsieur Pierre DESLIENS restent respectivement 3^é et 4^é adjoint.

Indemnité des élus

À la suite de la démission de Monsieur LE GAL Michel du poste de 1^{er} adjoint, de la modification du rang des adjoints et de l'élection d'un nouvel adjoint, à compter du 26 août 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas modifier les taux des indemnités qui sont fixés comme suit :

Maire (Monsieur ANTHÉAUME Jean-Jacques) : 40,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adjoints 1^{er} (Madame EVAÏN Mireille), 2^é (Monsieur TASTAYRE Patrick) et 3^é (Monsieur BONTEMPS Christophe) : 10,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Le 4^é adjoint, Monsieur DESLIENS Pierre refuse son indemnité.

Rapport d'activité 2019 du SE60 (Syndicat d'Énergie de l'Oise).

Le Maire informe que le Syndicat d'Énergie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2020.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus ».

SE60 en chiffres au 31/12/2020

- 441 communes de l'Oise et 4 communautés de communes (Oise Picarde, La Picardie verte, Le Pays de Bray, Les Lisières de l'Oise) adhèrent au SE60
- Le SE60 gère la maîtrise d'ouvrage de certains travaux liés aux réseaux électriques.
- Travaux d'éclairage public : 12,12 millions d'euros pour 184 chantiers. Les travaux d'extension et d'enfouissement représentent respectivement 27 % et 12 % des chantiers (49 et 23 dossiers).
- Eclairage public : 3,2 millions d'euros de rénovation du parc d'éclairage public, 92 % des communes ont transféré la compétence.
- Mouv'Oise : 119 bornes (9 de plus par rapport à 2019).
- Achats d'énergie : Gaz 115 adhérents, 700 contrats /107 Gwh
- Electricité : 463 adhérents, 6 200 contrats/125 Gwh
- Etude de la planification énergétique (EPE) : le SE60 accompagne 15 EPCI (Etablissement public de coopération intercommunal)

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'exposé du représentant de la commune au syndicat prend acte du rapport d'activité 2020 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Modification des statuts du SIVOSAS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Abbecourt Saint Sulpice).

Monsieur TASTAYRE Patrick présente les nouveaux statuts du SIVOSAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les statuts du SIVOSAS.

Monsieur le Maire remercie les membres du SIVOSAS pour le travail effectué.

Nomination d'un porte-drapeau.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Lionel PERROTTE, porte-drapeau de la commune.

Monsieur le Maire tient à remercier l'ancien porte-drapeau, Monsieur Jean-Claude DEBARQUE, pour sa participation à toutes des cérémonies de la commune

Achat d'un drapeau.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le drapeau des anciens combattants de la commune est très usagé.

Il propose de le remplacer par un nouveau drapeau avec les armoiries de la commune au prix de 740,90 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet achat.

Demande de subvention pour l'achat d'un drapeau.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déposer auprès de l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victime de Guerre) et auprès de la Région Hauts de France un dossier de demande de subvention pour l'achat de ce drapeau de cérémonie.

Décision modificative.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la décision modificative suivante :

Fonctionnement

Recette : inscription de 150 € au 775

Dépense : inscription de 150 € au 615221

QUESTIONS DIVERSES :

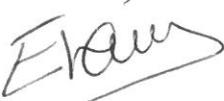
Demande de subvention pour l'extension du parking de l'école et l'élargissement de son entrée

Le conseil municipal, à l'unanimité sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise et de la DETR pour l'extension du parking de l'école et l'élargissement de son entrée

Le montant des travaux est estimé à 39 443,00 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19 heures 30.

La Secrétaire de séance,


Mireille EVAIN



Le Maire,


Jean-Jacques ANTHÉAUME.